

LOI DU 5 AVRIL 1884 - ARTICLE 56

République Française

C.C.A.S. DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

N° 2024/13

Compte Administratif 2023

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le deux avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de la Vice-Présidente, Christine HUGUES.

**Présents** : Christine HUGUES, Gabriella VALVASON SERODINE, Rose Marie BREYSSE, Daniel PETIT, Anne Catherine CHAFINO BIERREN, Patrick REBOUL, Mireille SABATIER, Sandra CORTESI, Chloé VAN ELSLANDE

**Absents** : Eric MARCHAL

**Procurations** : Catherine RUIZ à Daniel PETIT, Véronique APPOLONIE à Rose Marie BREYSSE, Roselyne NOGUERA à Mireille SABATIER Jean Jacques CAVELIER à Christine HUGUES

**Date de la convocation** : Mercredi 20 mars 2024

**Secrétaire de Séance** : Rose Marie BREYSSE

Vu l'article 2121-31, selon lequel le Conseil d'Administration arrête le Compte Administratif annuellement présenté par le Président,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice dressé par le comptable,

Après avoir entendu la présentation des Comptes,

Considérant que Monsieur le Président, Philippe LEANDRI était absent lors du vote du Compte Administratif,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité.,

Approuve le Compte Administratif 2023 lequel peut se résumer de la manière suivante :

	Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		88 624,90 €
Opérations de l'exercice	362 519,92 €	315 447,40 €
Résultat de l'exercice		- 47 072,52 €
Résultats de clôture		41 552,38 €

Le solde de la section fonctionnement est de 41 552,38 €

	Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0€	207,08 €
Opérations de l'exercice	0€	2 709,40 €
Résultat de l'exercice	€	2 709,40 €
Résultats de clôture		2 916,48 €

Le solde de la section d'investissement est de 2916,48 €

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Autorise Madame la Vice - Présidente, à signer la présente délibération ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Tout recours contentieux contre cet acte devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement de la contribution à l'aide juridique, conformément aux dispositions de l'article 1635 bis Q du code Général des impôts, et du décret n° 2011-1202 du 28 septembre 2011.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits,  
ont signé au registre les membres présents,

La Vice Présidente, Christine HUGUES

